



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 11 septembre 2008

Salut Gaétan

Pour aller avec la grisaille de cet été, c'est avec tristesse que nous avons appris le départ de Gaétan Lantagne comme chef du LTE. Gaétan a décidé d'aller œuvrer dans le milieu de l'enseignement à l'Université de Sherbrooke. Le SPSI tient à souligner que Gaétan Lantagne a toujours fait un travail admirable au LTE pour défendre la recherche et l'ensemble de son personnel. Nous espérons que la vie universitaire lui plaira et nous nous réjouissons qu'il demeure dans le milieu scientifique et non qu'il soit attiré par les plages de la Martinique. Ses talents de gestionnaire lui serviront certainement dans le milieu académique, qui n'est pas sans ses batailles quotidiennes. Bonne chance Gaétan!

Modification de la convention collective

Même si notre convention vient d'être renouvelée jusqu'à la fin de 2013, celle-ci est toujours en évolution. Au cours des derniers mois, tel qu'entendu avec la Direction en janvier dernier, nous avons procédé à quelques rondes de rencontres en mode de négociation continue. Celles-ci ont donné lieu principalement à la signature de 4 lettres d'entente touchant certains points de la convention et à la modification de la règle d'embauche salariale pour les chercheurs. Les principales modifications sont les suivantes:

Lettre d'entente 08-03 : L'affichage des postes de chercheurs se fera maintenant par affichage électronique sur le site intranet de l'Institut de Recherche.

Lettre d'entente 08-04 : Le nouveau stage de perfectionnement pourra être d'une durée de deux ans, échelonné dans le temps, et la diminution de 10 % du salaire qui était prévue pour un stage de plus de six mois a été éliminée.

Lettre d'entente 08-05 : Suivant les mêmes critères d'octroi que les congés sans solde (i.e. ne pas déranger le fonctionnement de l'unité ou ne pas entraîner des coûts supplémentaires pour celle-ci), il est maintenant possible pour les chercheurs permanents de se prévaloir du travail à temps partiel.

Lettre d'entente 08-10 : Le nombre total d'étudiants gradués ou de stagiaires pouvant se retrouver sur le site de l'Institut (Varenes et Shawinigan) est maintenant de 20 %, et ce pourcentage est maintenant calculé au niveau de la Direction Principale.

Règle d'embauche : Suite à des discussions avec la Direction, celle-ci a accepté de modifier sa règle salariale pour les chercheurs embauchés au niveau 1 et de reconnaître comme par le passé les diplômes supérieurs. Cette nouvelle règle reconnaît **toujours** la détention du diplôme de second et de troisième cycle par un ou deux échelons supplémentaires lorsque celui-ci est jugé un atout lors de l'affichage.

Nous sommes particulièrement heureux de ce premier pas fait par la Direction dans la reconnaissance de la valeur de la diplomation des chercheurs, un sujet essentiel pour les chercheurs et pour le développement de l'Institut de Recherche. Dans le cas de l'application de cette règle, la Direction nous a aussi assuré qu'elle devrait réévaluer les embauches effectuées au cours des dernières années dans un esprit d'équité. Nous encourageons tous les chercheurs, principalement ceux embauchés ces cinq dernières années, à consulter le personnel des ressources humaines pour vérifier leurs conditions d'embauche.

Vous pouvez trouver sur le site web du SPSI, site qui a été renouvelé grâce au travail d'Alain Nolet, les textes intégraux de ces lettres et de cette règle d'embauche.

Nous désirons poursuivre la négociation continue au cours des prochains mois afin d'améliorer les conditions de travail des chercheurs et ingénieurs de l'Institut.

Requêtes en 39

Dans le dossier des requêtes en 39 touchant les travaux de chercheurs effectués par des spécialistes, nous avons reçu le jugement de la Cour supérieure qui touchait notre demande d'appel de la décision du commissaire du travail. Malheureusement, la Cour supérieure ne nous a pas donné raison. Suite à des discussions avec notre procureur, et vu l'importance de ce dossier pour notre accréditation, nous avons demandé à celui-ci de porter la cause devant la Cour d'appel. La demande d'en appeler devrait être entendue au cours du mois de septembre. Le jugement de la Cour supérieure se retrouve aussi sur notre site internet.

Représentants d'unité – 2 ans déjà

Une rencontre des représentants d'unité se tiendra vers la mi-octobre pour faire le point sur différents dossiers. Comme stipulé par nos statuts (élection des représentants aux 2 ans) et aussi pour faire suite à l'ajustement administratif, le Bureau doit procéder au renouvellement des représentants d'unité. Cette rencontre devrait permettre de finaliser les détails entourant la mise en nomination ainsi que le processus de vote qui s'en suivra. Nous vous ferons part de tous les détails entourant ce renouvellement.

Rencontre des nouveaux chercheurs

Durant l'automne, les membres du Bureau désirent rencontrer les nouveaux chercheurs qui sont entrés à l'Institut au cours des deux dernières années afin de prendre le pouls de leurs intérêts, questionnements ou autres points qu'ils jugeraient importants d'être considérés par le SPSI dans les prochaines années. Le Bureau devrait entrer en contact avec ces nouveaux membres, par l'entremise des représentants d'unité, dans les

prochaines semaines. Si certains pensent avoir été oubliés, ils sont priés de prendre contact avec Johanne Laperrière au bureau du SPSI.

Rencontre au LTE

Comme effectué l'année passée, le Bureau du SPSI se rendra au LTE le 30 septembre prochain afin de rencontrer les membres et de discuter avec eux des différents sujets qui les touchent plus particulièrement. Nous invitons tous les membres de Shawinigan à venir nous rencontrer.

Le Bureau

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca